

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2022

N/Réf. : BDK/IN – PV29032022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel Consulaire, en raison du contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19 et des mesures de distanciations physiques rendues nécessaires afin de garantir la sécurité de tout un chacun, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Isabelle SENECHAL, Pierre-Alain ROIRON, Sylvia GAURIER, Vincent MORETTE, Jean-Claude GALLAND (suppléant de Jean-Paul ROBERT), Claude COURGEAU, Gérard PERRIER, Michèle GASNIER, Françoise MORIN, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Patrick LEFRANCOIS, Xavier DUPONT, Thierry CHAILLOUX, Valérie JABOT, Alain MEDINA.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Claude COURGEAU), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Michel GUIGNAudeau, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Gérard HENAULT, Martine CHAIGNEAU (ayant donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS), Catherine REYNAUD, Cathy MUNSCH-MASSET, Annie LAURENCIN.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle NIEPCERON, Adjointe à la Direction Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

D-2022-007 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Centre de Gestion, donne lecture du rapport suivant :

Les opérations de l'exercice 2021 retracées dans le compte administratif du budget principal du Centre de gestion d'Indre-et-Loire se présentent comme suit :

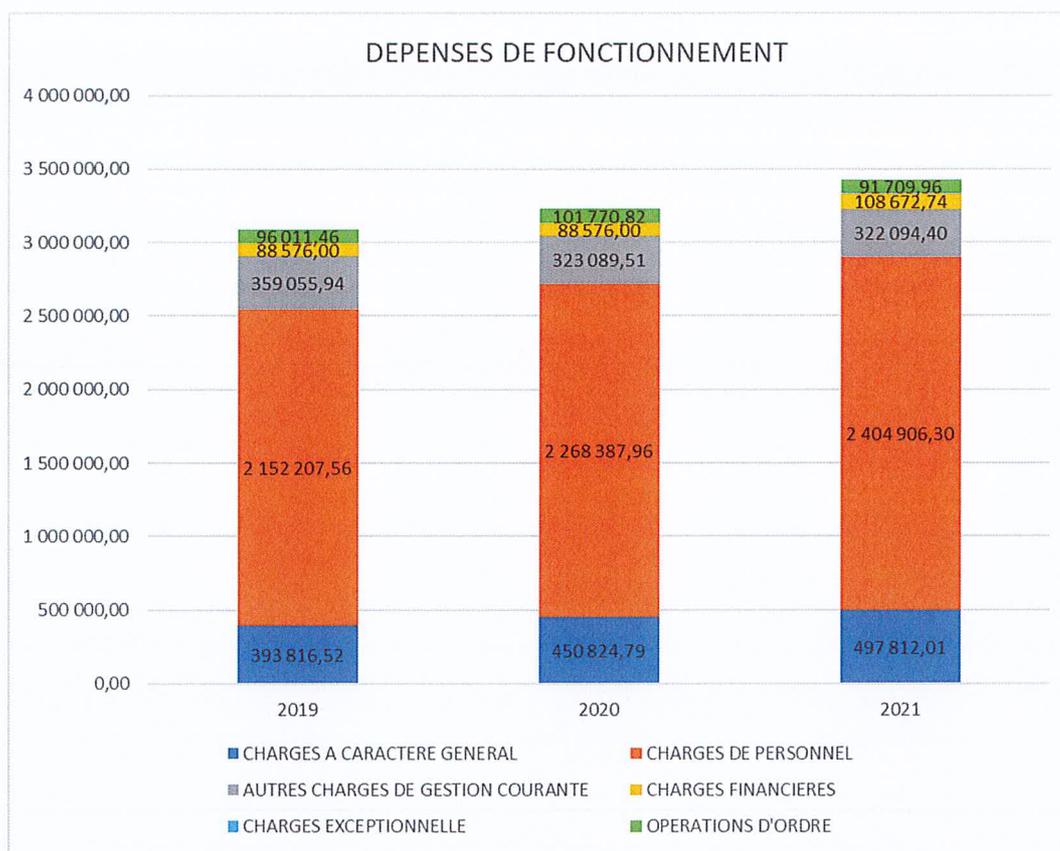
- un déficit de **54.900,51 €** au sein de la section d'investissement,
- un excédent de **132.090,03 €** au sein de la section d'exploitation.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage, pour ses opérations 2021, un excédent de **132.090,03 €** (169.820,70 € en 2020).

1. L'évolution des dépenses de la section

Les dépenses totales de la section s'élèvent à 3.428.676,94 € dont 3.336.966,98 € de dépenses réelles. Les réalisations des dépenses d'exploitation ont augmenté de 5,24 % par rapport à l'exercice 2020, soit + 170.779,09 €.



Les trois principaux chapitres de la section d'exploitation ci-dessous représentent 53 % du total des dépenses de fonctionnement et ont connus un taux global de réalisation de 94 %.

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » a été réalisé à hauteur de 99 % pour un montant de 497.812,01 €, en augmentation de 10,42 % par rapport à 2020, soit + 46.987,22 €.

Cette évolution s'explique pour plusieurs raisons qui sont les suivantes :

- Une hausse des coûts liés à l'organisation des concours : +30.400 €,
- Une augmentation des frais de carburants due à la reprise des déplacements du personnel du Centre de Gestion (stable par rapport à l'exercice 2019),
- Une très forte augmentation des frais d'entretien et de réparations du bâtiment du siège effectués désormais par des prestataires extérieurs : +16.500 € (2.011 € réalisés en 2020),
- Le report des formations 2020 sur l'exercice 2021 (non engagées sur 2020) : +9.350 €, soit une évolution de 44%,
- Les indemnités aux magistrats du Conseil de discipline (5 conseils organisés en 2021 contre 2 en 2020) : +1.025 €,
- L'augmentation des frais d'annonces et insertions relative à l'achat d'un pack d'annonces pour le Pôle Emploi Public ; dépense qui sera remboursée, au fur et à mesure, par les collectivités dans le cadre des conventions d'aide au recrutement (+5.670 €).

Ce chapitre regroupe également l'ensemble des dépenses telles que l'énergie, la téléphonie, les prestations de services, etc. liées à l'exercice des missions du Centre de Gestion.

- Le chapitre 012 « Charges de personnel », représentant environ 65% des dépenses réelles de fonctionnement du budget et connaît un taux de réalisation de 92,60 % pour un montant de 2.404.906,30 €, en augmentation de 6,02 % par rapport à l'exercice 2020, soit une hausse de 136.500,00 € environ.

Cette évolution s'explique principalement par le remplacement temporaire d'agents du Centre de Gestion effectué par le personnel du Service de Remplacement et Renfort (+22.000 €), la hausse des indemnités de jury concours (intervenant non titulaires / +31%), la prise en charge d'un Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE) de catégorie C à compter d'octobre 2021, la rémunération de deux postes de Direction pour préparer le remplacement de la Directrice Générale de Service suite à son départ à la retraite et la création d'un poste de rédacteur au sein du pôle Administration Générale, Finances et Paie.

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été réalisé à 66,56 % soit un montant de 322.094,40 €, relativement stable par rapport à 2020 (323.089,51 €).

Les principales dépenses sont constituées des indemnités des membres du Conseil d'administration et des organismes paritaires, des dépenses liées aux droits d'utilisation – informatique en nuage (nature 6512) auparavant imputées sur le compte 6135 (locations mobilières) du chapitre 011.

Par ailleurs, les dépenses liées aux remboursements de décharges syndicales et autorisations spéciales d'absence ont diminuées par rapport à l'exercice 2020 (-6,10% soit -15.560 €).

Enfin, les autres chapitres de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

- **Chapitre 66 - charges financières** : le remboursement des intérêts de l'emprunt (dont les Intérêts Courus Non Echus ICNE) s'est élevé à 108.672,74 € pour l'année 2021. Le chapitre 66 représente environ 2 % des dépenses totales de fonctionnement.

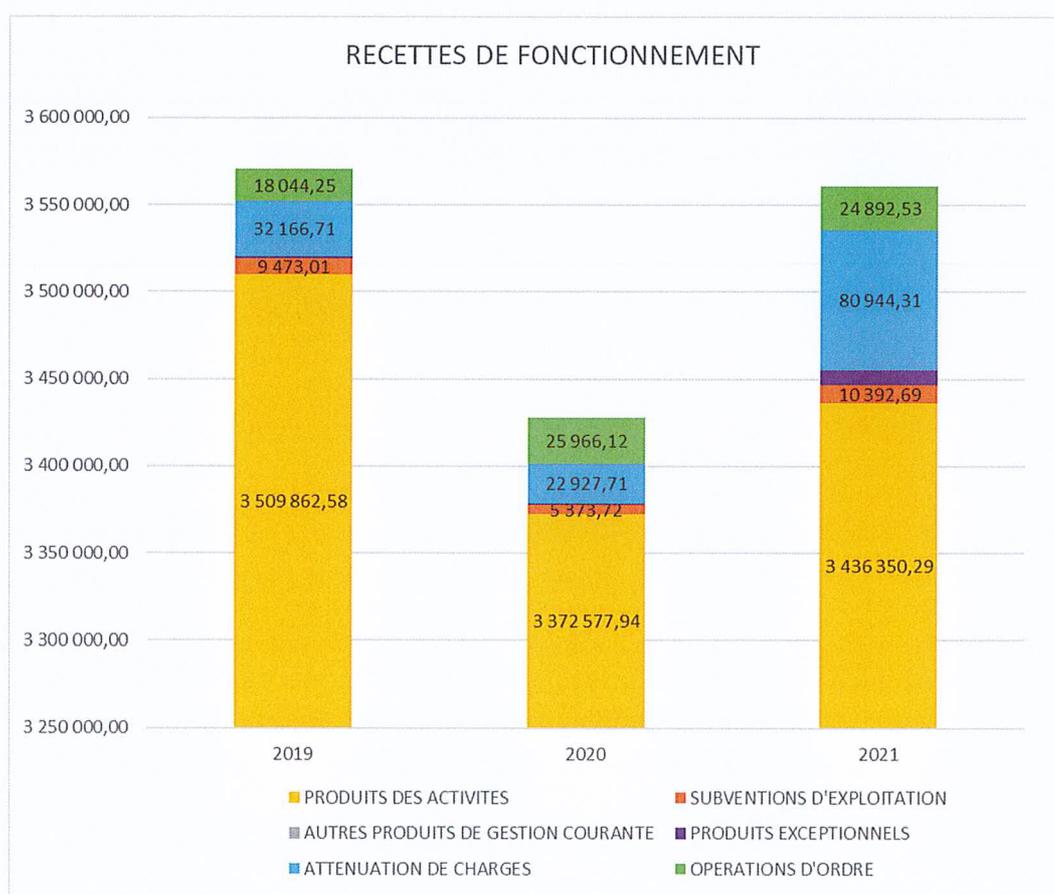
- **Chapitre 67 - charges exceptionnelles** : 3.481,53 €.

- 91.709,96 € d'opérations d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements (86.444,96 €) et dotations pour provisions pour congés payés suite au transfert du CET d'un agent muté au Centre de Gestion (5.265,00 €).

Les dépenses imprévues (chapitre 022) n'ont pas été utilisées durant l'exercice 2021.

2. L'évolution des recettes de la section

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport aux réalisations de l'exercice 2020 et s'établissent en 2021 à 6.555.586,47 €, dont 3.535.874,44 € de recettes réelles. Le taux de réalisation est inférieur aux prévisions du budget primitif 2021 (-138.500 €).



Les principaux postes de recettes de la section sont les suivants :

- Le « **chapitre 70 – produits des activités** » : s'établit à 3.436.350,29 € en légère augmentation de 1,02 % par rapport à 2020.

Les principales recettes sont composées des cotisations représentant 66,41 % des réalisations de ce chapitre. Elles sont en légère hausse par rapport à l'exercice 2020 (+3% soit + 65.550 €).

Le produit lié aux concours et examens professionnels (dont le remboursement du budget coordination de la moitié du poste d'un agent de catégorie B) subissent une baisse par rapport à 2020 (-88.990 € soit -61,20%) qui s'explique par le fait que le remboursement des coûts de lauréat des examens professionnels aux collectivités non affiliées sont facturés plusieurs années après l'inscription sur les listes d'admission. Ces recettes, comme les dépenses, sont très difficiles à prévoir.

Les recettes des missions facultatives du Centre de Gestion sont constituées, quant à elles, des produits suivants :

- Le produit de l'assurance du risque statutaire est en légère hausse (+2%) du fait de l'évolution des charges de personnel des collectivités adhérentes, alors que le nombre collectivités quant à lui baisse légèrement par rapport à 2020,
- La convention avec la CNRACL, le partenariat avec le FIPHP, la refacturation aux collectivités des prestations de paies externalisées, de conseils en organisation et d'accompagnement relatif à la prévention s'établissant à un montant global de 120.650 € (-16,17% par rapport à 2020 soit -23 250€),
- Les cotisations et autres prestations liées à la médecine préventive (visites périodiques) et la mission de d'assistance au recrutement sont en hausse de 8% (+24.735 € de recettes),
- La refacturation du personnel du Service de Remplacement et de Renfort (SRR) mis à disposition des collectivités du département pour un montant de 327.770 € (+24.735 €).

- Le « chapitre 013 – atténuation de charges » : s'établit à 80.944,31 € en augmentation de 58.000 € par rapport à 2020. Ces produits sont constitués principalement des remboursements sur rémunération de personnel du Centre de Gestion avec les indemnités journalières.

- Le « chapitre 74 – subventions d'exploitation » : s'établit à 10.392,69 € en augmentation de 93,40 % par rapport aux réalisations 2020. Ce chapitre retrace la perception du FCTVA en fonctionnement et la contribution des personnels momentanément privés d'emploi (1 agent concerné depuis octobre 2021).

En plus de ces chapitres de recettes, on trouve également :

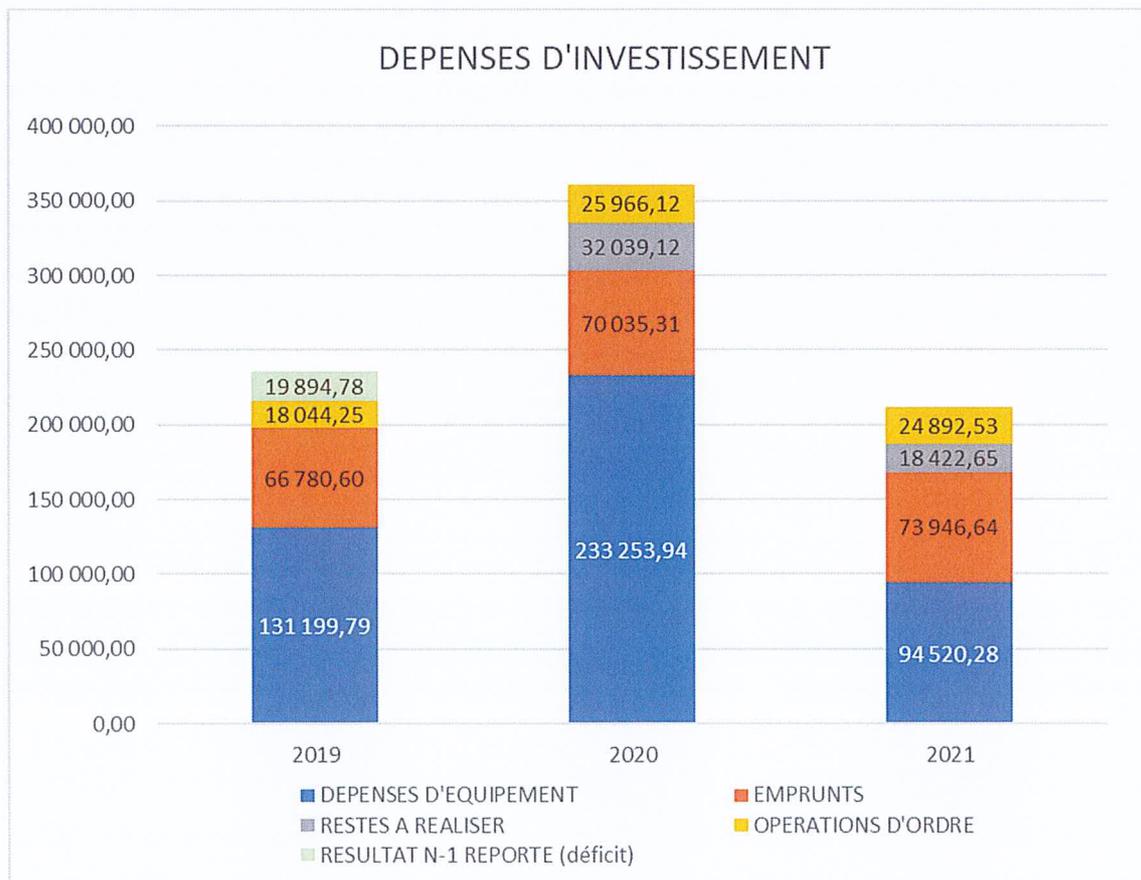
- des recettes exceptionnelles (mandats annulés sur exercices antérieurs, remboursement d'avoir, intérêts moratoires) pour un montant global de 8.185,73 €,
- des opérations d'ordre pour un montant de 24.892,53 € concernant la contrepartie des Intérêts Connus Non Echus 2020.

II. La section d'investissement

La section d'investissement génère, pour ses opérations 2021, un déficit de **54.900,51 €**.

1. L'évolution des dépenses de la section

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2021 à 214.282,10 € (hors restes à réaliser), dont 189.389,57 € de dépenses réelles.



En 2021, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se sont élevées à 112.942,93 €, représentant un taux de 3,72 % des crédits votés. Il convient de noter qu'un montant de 18.422,65 € de dépenses engagées mais non réalisées au 31/12/2021, est constaté en restes à réaliser (RAR). En intégrant les RAR, le taux de réalisation est de 4,32 %.

Les principales réalisations ont concerné les dépenses suivantes :

- l'achat de matériel informatique dont le renouvellement de 58 moniteurs LED : 45.635,22 €,
- l'acquisition d'un véhicule électrique : 27.700 €,
- la fin des travaux d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment du siège du Centre de Gestion : 17.271,47 €,
- l'acquisition de logiciels (migration du logiciel de médecine PREVENTIEL) et l'autocom : 13.339,19 €,
- les travaux d'éclairage (leds) de 4 bureaux et l'aménagement électrique d'un bureau du bâtiment du siège : 7.888,10 €,
- l'achat de matériel médical : 678,21 €.

Les restes à réaliser 2021 d'un montant total de 18.422,65 € sont composés principalement des nouvelles interfaces CIRIL (4.398 €), de la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la cour extérieur et du parking (10.620 €) et de l'installation de la borne électrique (3.117 €).

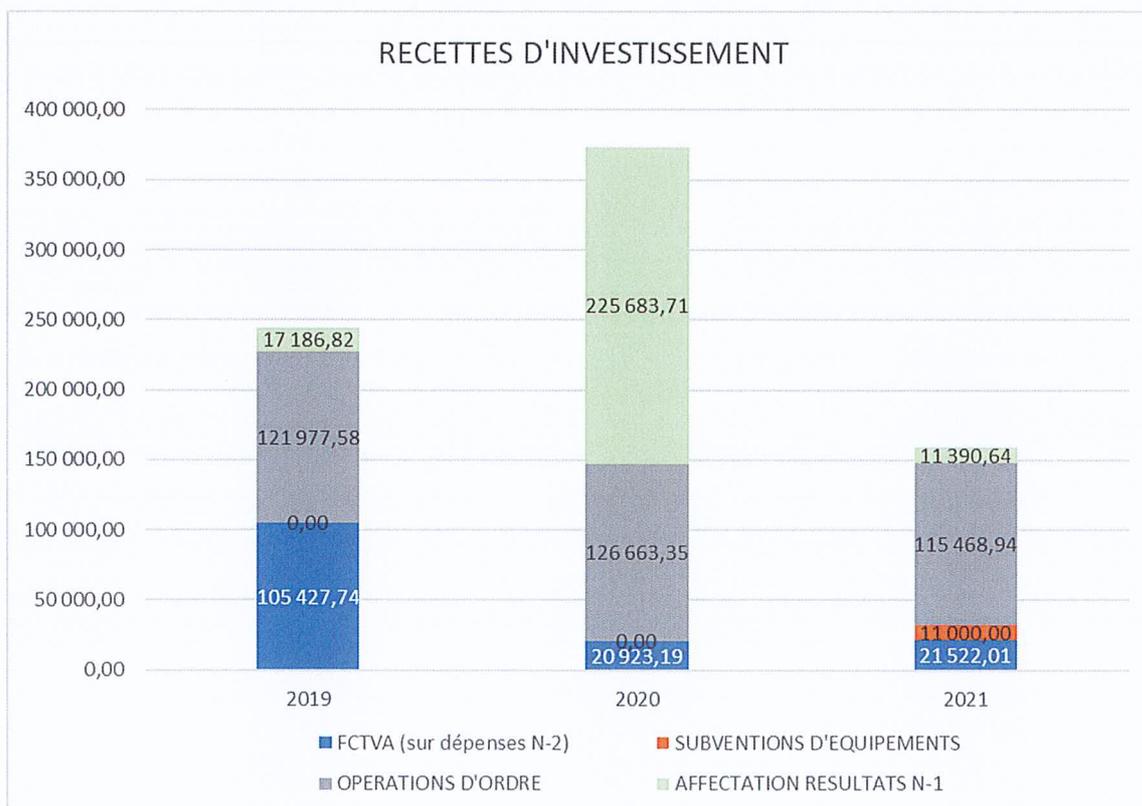
Après les opérations d'équipement, le second poste de dépenses de la section d'investissement est constitué du remboursement du capital de l'emprunt contracté auprès du CACIB pour un montant de 73.946,64 €.

Une somme de 2.500 € a également été réalisée en 2021 sur le chapitre 26 (participations et créances rattachées à des participations) dans le cadre de la détention d'un part de capital relative à l'adhésion du Centre de Gestion au GIP Informatique.

Enfin, l'opération d'ordre pour la contrepassation de l'écriture des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2020 s'établit à un montant de 24.892,53 €.

2. L'évolution des recettes de la section

Les recettes d'investissement s'établissent en 2021 à un montant total de 159.381,59 € (aucun reste à réaliser).



Outre l'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé à hauteur de 11.390,64 €, les recettes se composent des éléments suivants :

- le FCTVA perçu sur les dépenses réalisées en 2019 : 21.522,01 €,
- les subventions d'équipement pour l'acquisition du véhicule électrique : 11.000 € dont 3.500 € du SIEIL et 7.500 € de bonus écologique et prime à la conversion,
- les opérations d'ordre pour un montant total de 115.468,94 € dont 86.444,96 € d'amortissements, 23.758,98 € de la contrepartie des ICNE 2021 et 5.265 € pour la provision du transfert des jours CET d'un nouvel agent muté au CDG.

Il convient de noter qu'aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2021.

III. Les grands équilibres budgétaires

Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Elle est aussi appelée CAF brute.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2019	2020	2021
Epargne de gestion	647 132,86	359 093,93	307 580,20
Epargne brute	529 350,93	245 625,40	198 907,46
Epargne nette	462 570,33	175 590,09	124 960,82

Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (autofinancement brut). Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	1 760 675,53	1 693 894,93	1 623 859,62
Ratio de désendettement (en années)	3,17	6,26	7,29

Fonds de roulement et résultat

	2019	2020	2021
Fonds de roulement début exercice	2 607 981,47	3 070 745,87	3 026 858,62
Résultat de l'exercice	462 764,40	-43 887,25	65 798,88
Fonds de roulement fin d'exercice	3 070 745,87	3 026 858,62	3 092 657,50

Le fonds de roulement de début d'exercice N correspond à la somme des excédents passés et est composé des montants inscrits au 002 (résultat de fonctionnement), 001 (résultat d'investissement) et 1068 (résultat capitalisé) de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Au cours de l'exercice budgétaire 2021, et contrairement à 2020, le fonds de roulement n'a pas été utilisé pour financer l'équilibre du budget (résultat de l'exercice 2021 positif).

Au global, on constate donc un résultat excédentaire de 77.189,52 € pour l'ensemble des opérations 2021, toutes sections confondues.

Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2020, on constate au 31 décembre 2021 un résultat de clôture excédentaire de 3.092.657,50 € (hors restes à réaliser), correspondant au fonds de roulement, détaillé dans le tableau ci-après ; soit un résultat de clôture excédentaire de 3.074.234,85 € en intégrant les restes à réaliser.

Cet excédent sera pris en compte après affectation des résultats 2021 et adoption du budget primitif 2022.

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif 2021.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président,

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal, dressé par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer par les tableaux annexés au présent document.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget principal du Centre de gestion d'Indre-et-Loire tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération pour l'année 2021.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RESULTAT DE L'EXECUTION						
Résultats cumulés	Affectation des résultats	Opérations		Solde des opérations	Résultats cumulés	
2020	2020	2021		2021	2021	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture (2021)	
		Exercice 2021	Exercice 2021			
a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e	
TOTAL BUDGET	3 026 858,62	-11 390,64	3 642 959,04	3 720 148,56	77 189,52	3 092 657,50
Investissement	20 648,48		214 282,10	159 381,59	-54 900,51	-34 252,03
Fonctionnement	3 006 210,14	-11 390,64	3 428 676,94	3 560 766,97	132 090,03	3 126 909,53

RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	18 422,65	0,00	-18 422,65

Fait et délibéré, le 29 mars 2022

Pour expédition conforme,
Le 1^{er} Vice-Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,



Michel GILLOT